

100517803
Volume : 2022P

N° de répertoire : 43
N° 2689

Publié et enregistré le 07/02/2022
Au service de la publicité foncière de AVIGNON I

Droits :	11587,00 €
Taxe 879 CGI :	413,00 €
TOTAL:	12000,00 €
Service de la publicité foncière :	Conservateur

100517803
JV/NP/AE

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
LE DIX-SEPT JANVIER**

**A CARPENTRAS (Vaucluse), au siège de l'Office Notarial, ci-après
nommé,**

**Maître Jérôme VIRET, Notaire Associé de la Société Civile
Professionnelle dénommée « FALQUE et VIRET notaires associés », titulaire
d'un office notarial à CARPENTRAS (84200), 83 Rue du Collège, soussigné,**

A établi le présent acte contenant :

**LIQUIDATION ET PARTAGE SUITE A LA REALISATION DU DIVORCE
PAR CONSENTEMENT MUTUEL, REITERATION (pour les besoins de la publicité
foncière),**

et

QUITTANCE DE SOULTE.

A la requête de :

Monsieur Mathieu Jérôme **SCHILLINGER**, commerçant, demeurant à
VAISON-LA-ROMAINE (84110) 39 avenue Alexandre Blanc.

Né à MULHOUSE (68100) le 18 janvier 1978.

Divorcé, non remarié, de Madame Myriam **BURKEL** aux termes d'une
convention sous signature privée contresignée par avocats en date du 20 décembre
2021, déposée au rang des minutes de Maître Jérôme VIRET, notaire à
CARPENTRAS (84200), le 30 décembre 2021.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

ET

Madame Myriam **BURKEL**, auto-entrepreneur formatrice en anglais,
demeurant à VAISON-LA-ROMAINE (84110) 10 avenue Alexandre Blanc.

Née à STRASBOURG (67000) le 17 avril 1970.

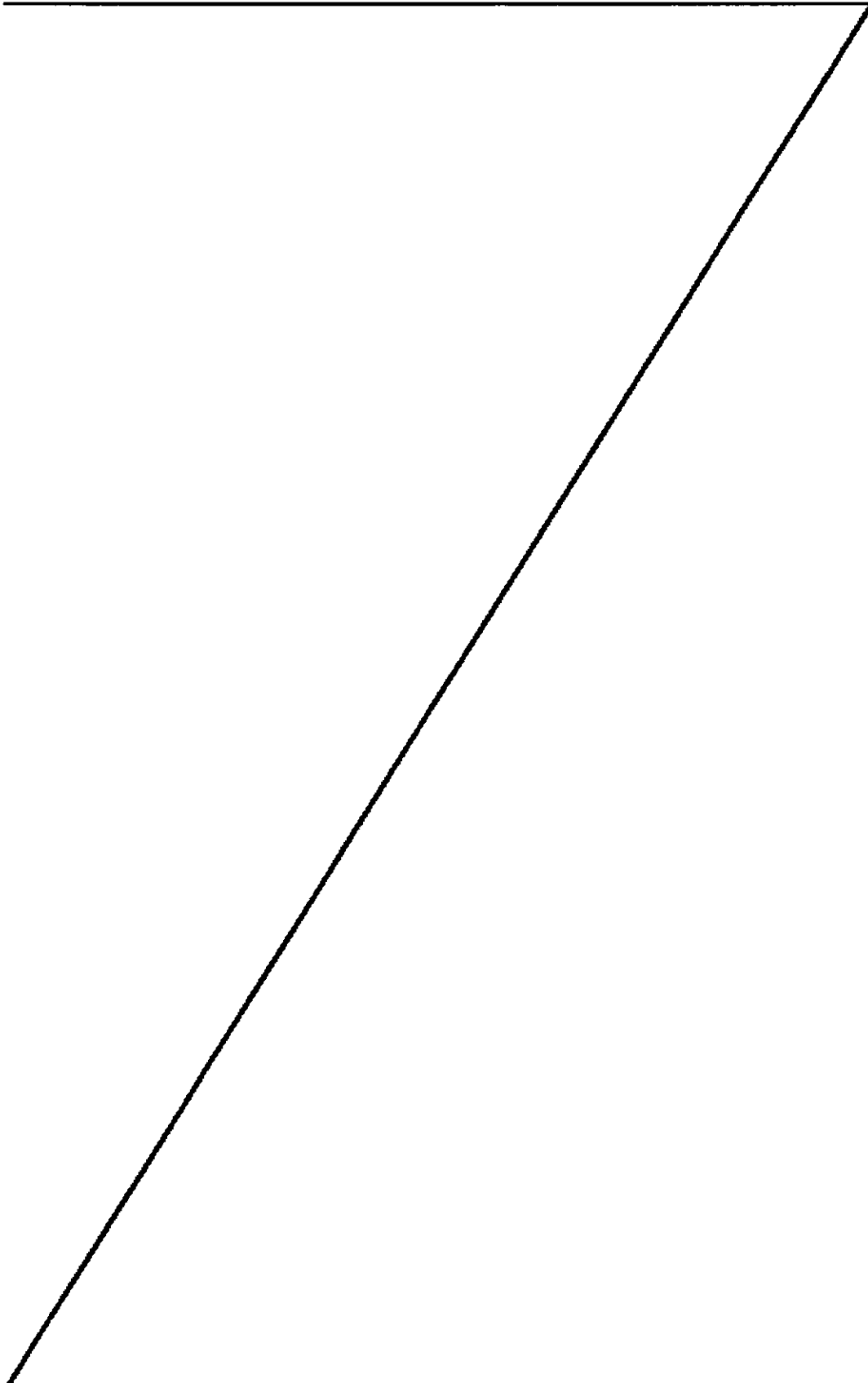
Divorcée, non remariée, de Monsieur Mathieu Jérôme **SCHILLINGER** aux
termes d'une convention sous signature privée contresignée par avocats en date du

20 décembre 2021, déposée au rang des minutes de Maître Jérôme VIRET, notaire à
CARPENTRAS (84200), le 30 décembre 2021.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

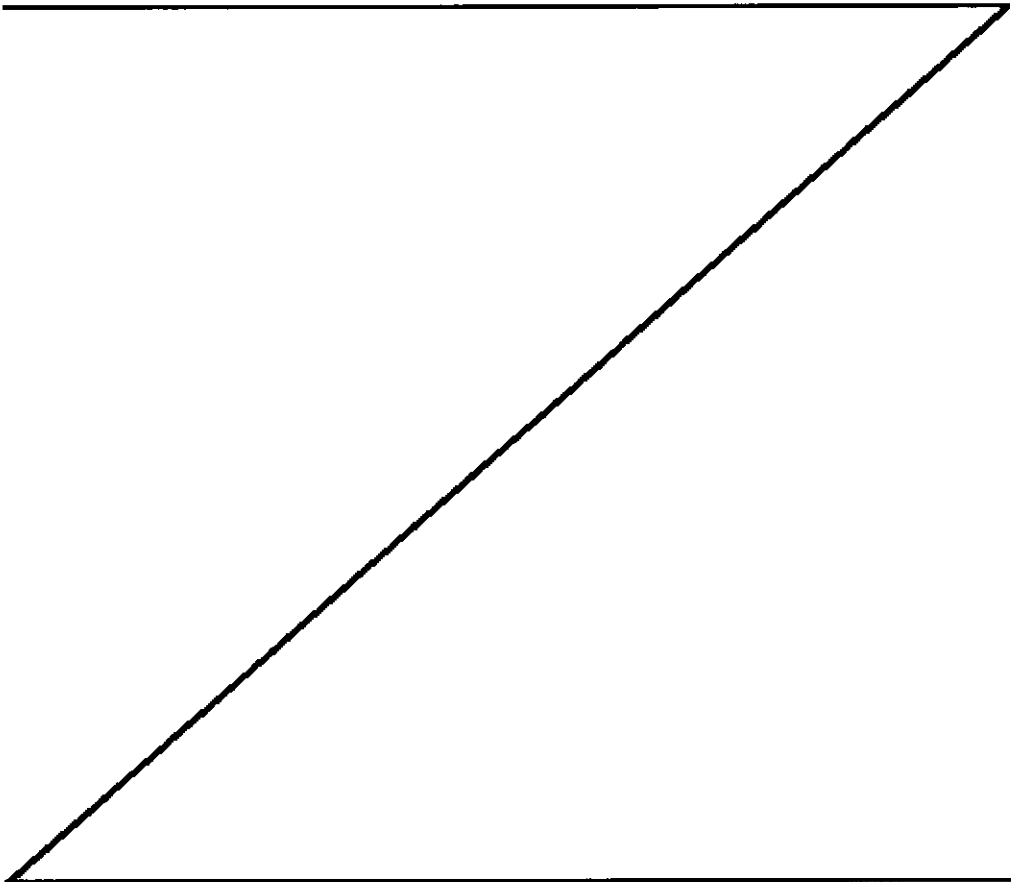


Article n° 2

La totalité des parts de la société civile immobilière dénommée "4M", au capital de 180.000,00 €, dont le siège est à VAISON LA ROMAINE (84110), 10 avenue Alexandre Blanc, identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 809 453 699 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON

Ledit bien évalué à la somme de CENT SOIXANTE MILLE EUROS

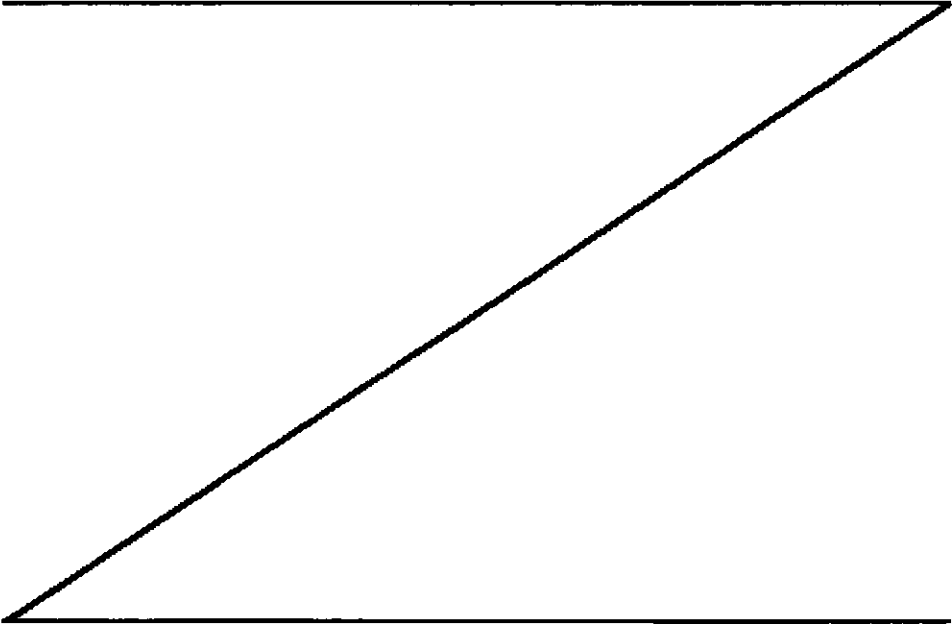
Ci 160 000,00 €



W

QUATRIEME PARTIE**ATTRIBUTIONS**

Les parties sont convenues de procéder aux attributions suivantes :



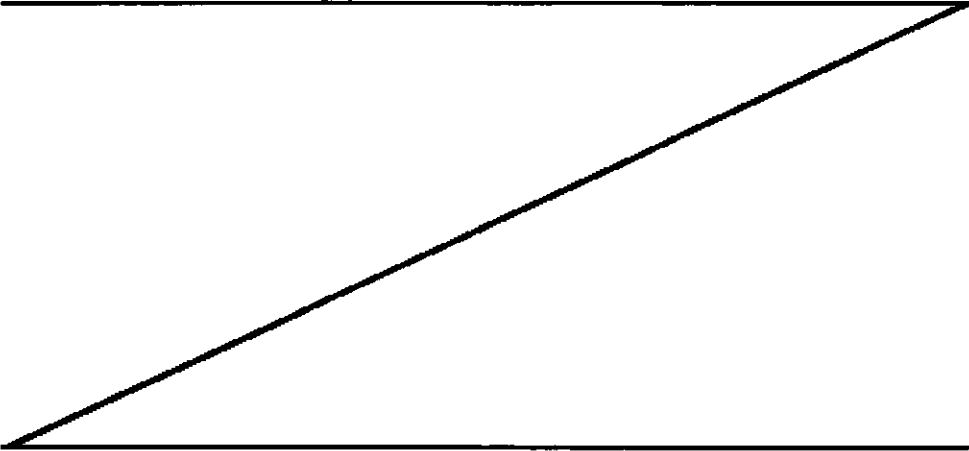
2) Pour fournir à Monsieur **SCHILLINGER** le montant de ses droits, il lui est attribué, ce qu'il accepte :

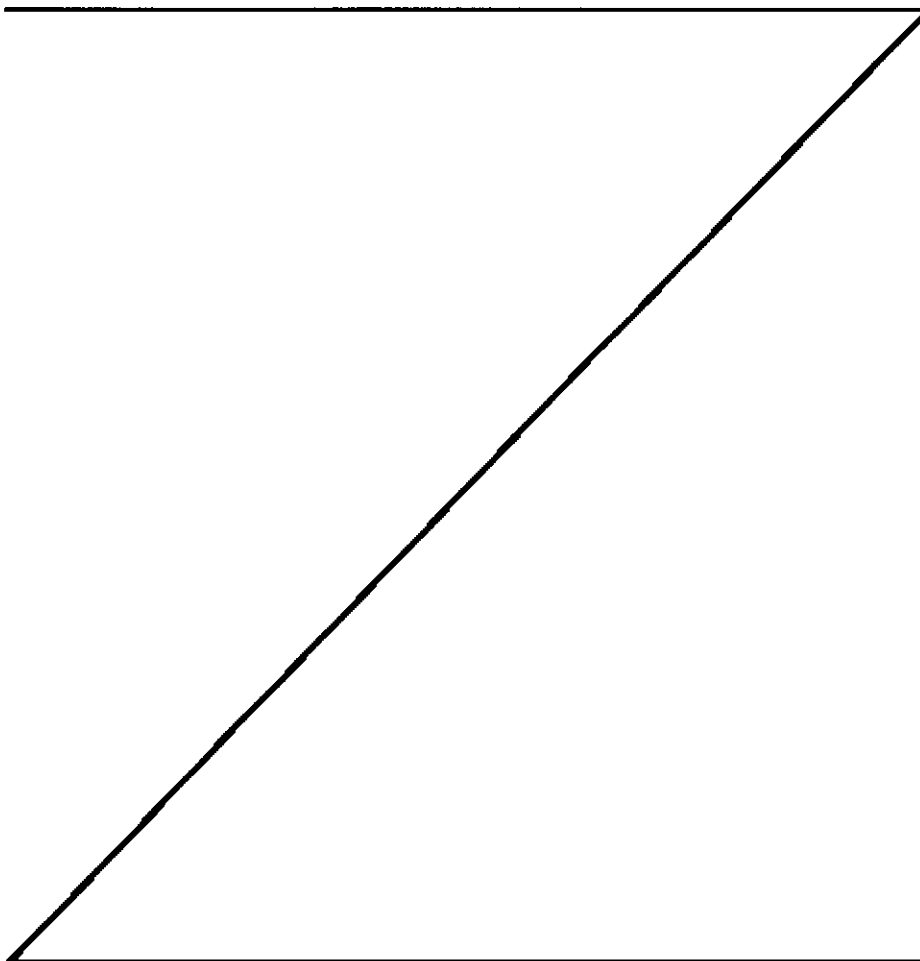
Article n° 2

- Les 180 parts de la SCI "4M"

Ledit bien évalué à la somme de CENT SOIXANTE MILLE EUROS

Ci 160 000,00 €





EN CE QUI CONCERNE LES TITRES DE SOCIETE

Transmission de parts sociales

L'attributaire déclare avoir connaissance des statuts régissant les titres sociaux attribués et en avoir une copie en sa possession. Le droit de vote s'exercera conformément aux statuts ou, à défaut, conformément à la loi.

Ces statuts ont été établis par acte sous seing privé en date du 14 janvier 2015, enregistrés.

La société a pour objet : La location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propiété ou usufruit ; l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propiété ou usufruit ; la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ; plus généralement, la réalisation de toutes opérations, de quelque nature que ce soit se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

La société est actuellement dirigée par Monsieur Mathieu SCHILLINGER.

Le capital social intégralement libérés est réparti entre les membres de la façon suivante :

- Monsieur Mathieu SCHILLINGER : 90 parts,
- Madame Myriam SCHILLINGER : 90 parts.

Il est ici précisé que les statuts ne prévoient pas d'agrément préalable à cette attribution.

Les statuts, établis aux termes de l'acte constitutif précité n'ont subi aucune modification à ce jour.

L'attribution sera signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil par les soins du notaire soussigné.

Dispositions statutaires relatives à l'agrément en cas de donation :

Les statuts de la société prévoient un agrément préalable dans l'hypothèse de la présente attribution.

Cet agrément a été obtenu suite à l'intervention de la totalité des associés aux présentes.

Modification des statuts :

Comme conséquence de la présente attribution de titres sociaux, il y a lieu de modifier l'article des statuts concernant le capital social dont la rédaction sera désormais la suivante :

« Article 7.2 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (180 000,00 EUR) et est divisé en CENT QUATRE-VINGTS (180) parts sociales de mille euros (1 000,00 eur) chacune, toutes de même catégorie, intégralement souscrites à la constitution, réparties entre les membres de la société en proportions de leurs apports respectifs et des cessions ultérieures, savoir :

- Mathieu Jérôme SCHILLINGER, 180 parts Portant les numéros 1 à 180	180 parts
Total	180 parts»

Publication :

Un extrait du présent acte sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce auprès duquel la société est immatriculée par les soins du notaire soussigné.

Forme - condition et opposabilité des mutations :

La mutation n'est opposable à la société qu'autant qu'elle lui aura été signifiée par acte d'Huissier de Justice ou qu'elle aura été acceptée par elle dans un acte authentique, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

La mutation n'est opposable aux tiers qu'après dépôt au registre du commerce et des sociétés compétent de deux copies authentiques de l'acte de mutation.

Signification à la société :

Dispense de signification

Au présent acte, intervient Monsieur Mathieu SCHILLINGER, gérant de la société émettrice des titres partagés, lequel :

- confirme que la société n'a reçu aucune opposition et n'a connaissance d'aucun empêchement pouvant arrêter ou suspendre l'effet de l'attribution des titres ;
- déclare au notaire soussigné ainsi qu'aux parties, qu'il reconnaît l'attribution des titres opposable à la société, dispensant ainsi de la signification prévue par l'article 1690 du Code civil.

Transfert de siège de la société :

Monsieur Mathieu SCHILLINGER, seul associé de la société civile S.C.I. 4M, décide de transférer le siège social actuellement fixé à VAISON LA ROMAINE (84110) , 10 avenue Alexandre Blanc à :

VAISON LA ROMAINE (84110), 39 avenue Alexandre Blanc

L'immeuble dans lequel le nouveau siège social est fixé, appartient à la S.C.I. 4M en vertu d'un acte d'acquisition .



POUR COPIE AUTHENTIQUE certifiée conforme à la minute par le
notaire soussigné, délivrée sur huit (8) pages, sans renvoi ni mot nul.

Fait à CARPENTRAS

Le 3 NOVEMBRE 2025

